

BARÈME D'HONORAIRES

1. LA GESTION LOCATIVE

La Gestion tout compris :

(gestion administrative et comptable, gestion des travaux et des sinistres, pré contentieux)

H.T.

T.T.C.

- Avec service client en ligne _____ 7,50 % (1) _____ 9 %

La Gestion sur mesure :

(gestion administrative et comptable dissociée de la gestion des travaux)

- Gestion comptable, avec service client en ligne _____ 5,00 % (1) _____ 6 %
- Vacation pour gestion des locataires,
des travaux _____ 40 €/heure (2) _____ 48 €/heure
*facturation forfaitaire d'une heure en cas de déplacement sur site

Les Prestations Accessoires :

- Assurance Loyers Impayés - garantie totale _____ 2,08 % (1) _____ 2,50 %
Contrat pour compte ouvert auprès de ZELOK

Les Prestations Exceptionnelles :

- Frais postaux nécessaires à la gestion de votre lot _____ frais réels, selon tarif en vigueur
- Prestations exceptionnelles _____ 40 €/heure (2) _____ 48 €/heure
*facturation forfaitaire d'une heure en cas de déplacement sur site
- Suivi des sinistres/contentieux _____ 40 €/heure (2) _____ 48 €/heure
*facturation forfaitaire d'une heure en cas de déplacement sur site
- Suivi des travaux (supérieurs à 1600 euro HT) _____ 40 €/heure (2) _____ 48 €/heure
*facturation forfaitaire d'une heure en cas de déplacement sur site
- Gestion de parties communes, **immeuble en gérance pure** _____ 45€/trimestre _____ 54 €/trimestre
Dans le cas où tous les lots composants l'immeuble ne sont pas gérés

Notes :

- (1) Base = total des encaissements mensuels (hors dépôt de garantie)
- (2) Fractionnable au ¼ h. En cas de déplacement au logement, un forfait d'une heure sera facturé

BARÈME D'HONORAIRES

2. LA TRANSACTION

La Mise en Location (baux d'habitation ou mixte) : T.T.C.

- A la charge du propriétaire : (3) (7)

Honoraires d'entremise et de négociation	2€/m2 (5)
Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire, de rédaction de bail	8€/m2 (6)
Réalisation état des lieux	3€/m2(8)
Rédaction bail (4)	150 €

- A la charge du locataire : (3) (9)

Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire, de rédaction de bail	8€/m2 (6)
Réalisation état des lieux	3€/m2(8)

Avenant à un contrat de location 100 €

*A la charge du demandeur

La Mise en Location (baux professionnels) : T.T.C.

- A la charge du locataire

Loyer inférieur à 1525 €	15 % du loyer annuel
Loyer supérieur à 1525 €	12% du loyer annuel
(dont honoraires de rédaction du bail : un loyer mensuel)	
Etat des lieux, annexe du contrat de location, < 100 m ²	300 €
Etat des lieux, annexe du contrat de location, > 100 m ²	600 €

Notes :

- (3) Selon métrage stipulé dans le contrat de location
- (4) Facturation dans le cadre d'un mandat de gestion et en cas d'entremise et de visite réalisées par le propriétaire directement, frais à la charge du propriétaire
- (5) **1 Euro pour les propriétaires gérés**
- (6) Honoraires en zone non tendue. Ces honoraires sont portés à 10€/m2 en zone tendue et à 12€/m2 en zone très tendue.
- (7) Les honoraires facturés, hors poste « entremise et négociation », sont plafonnées en TTC à un loyer mensuel hors charges.
- (8) Réduit à 1,50 €/m2 pour les biens gérés nus
- (9) Les honoraires facturés sont plafonnés en TTC à un loyer mensuel hors charges.